

Situation Covid-19

Mesures d'assouplissement pour les DEC

Automne 2021

Points relevés	Situation avant l'automne 2020	Mesures d'assouplissement en vue de l'admission de l'automne 2021
6.1 Conditions générales d'admission à un DEC	Nous devons respecter le RREC.	Aucune.
6.2 Admission conditionnelle ; 6 unités manquantes	Les étudiants doivent être en réussite dans tous leur cours au moment de l'analyse du dossier.	<p>Secteur jeune : Admission conditionnelle dès l'analyse du dossier si la personne présente une note de 55 % ou plus et si le total des échecs ne comporte pas plus de 6 unités.</p> <p>Secteur adulte : Admission conditionnelle dès l'analyse du dossier si la personne a réussi au moins un module de chaque matière obligatoire et s'il y a moins de 6 unités manquantes.</p>
6.4 Autres conditions particulières :	<p>Tout candidat admis (...) devra avoir réussi les cours suivants (...). Il aura un délai d'une session pour compléter les matières manquantes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Langue d'ens. de 5e secondaire; • Langue seconde de 5e secondaire; • Mathématique de 4e secondaire. 	Aucune.
6.4 Autres conditions particulières : connaissance de la langue française	Le test BRIGHT est demandé et le candidat peut être accepté au tour suivant s'il atteint 3.7 à l'écrit et à l'oral. Sinon refus RL.	Aucune.
8.1 Règles relatives à la sélection des candidatures : faire la preuve qu'elle est en voie de satisfaire le préalable du programme (il peut y avoir plus d'un préalable)	Au moment de la demande : admission conditionnelle si la personne est en réussite dans le cours préalable.	<p>Secteur jeune : Admission conditionnelle dès l'analyse du dossier si la personne présente une note de 55 % ou plus et si le total des échecs ne comporte pas plus de 6 unités.</p> <p>Secteur adulte : Admission conditionnelle dès l'analyse du dossier si la personne a réussi au moins un module du ou des cours préalable(s) et s'il y a moins de 6 unités manquantes.</p>

Points relevés	Situation avant l'automne 2020	Mesures d'assouplissement en vue de l'admission de l'automne 2021
8.2.1 Au moment de l'analyse du dossier, la personne doit avoir réussi la formation exigée ou être en voie de réussite	Au moment de la demande : admission conditionnelle si la personne est en réussite à 60 % ou plus dans tous ses cours.	<p>Secteur jeune : Admission conditionnelle dès l'analyse du dossier si la personne présente une note de 55 % ou plus et si le total des échecs ne comporte pas plus de 6 unités.</p> <p>Secteur adulte : Admission conditionnelle dès l'analyse du dossier si la personne a réussi au moins un module de chaque matière obligatoire et s'il y a moins de 6 unités manquantes.</p>

Admission dans les programmes contingentés :

Afin d'assurer une sélection la plus juste et équitable possible, nous encourageons tous les candidats du secondaire à transmettre dès que possible au SRAM leurs résultats des deux premières étapes de l'année scolaire 2019-2020.